



# Les prêtres *Fidei Donum* : l'exemple français

Olivier Landron

DANS HISTOIRE ET MISSIONS CHRÉTIENNES 2008/1 n°5 , PAGES 153 À 171  
ÉDITIONS KARTHALA

ISSN 1957-5246

ISBN 9782845869950

DOI 10.3917/hmc.005.0153

Date de mise en ligne : 15/11/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-histoire-monde-et-cultures-religieuses1-2008-1-page-153?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Karthala.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## Les prêtres *Fidei Donum* : l'exemple français

OLIVIER LANDRON

IL Y A CINQUANTE ANS, le 21 avril 1957, jour de Pâques, le pape Pie XII publiait une encyclique missionnaire – *Fidei donum* [*Le don de la foi*] – plus particulièrement consacrées aux Églises locales du continent africain en raison de leur rapide développement durant les années cinquante. Pie XII y proposait notamment aux évêques du monde entier, pour remédier au manque de prêtres dans les pays de mission et les jeunes Églises, de mettre à la disposition de ces dernières quelques uns de leurs propres prêtres, pour un certain temps<sup>1</sup>.

Rapidement, après la publication de l'encyclique, des prêtres français et des diocèses de l'Hexagone ont montré de l'intérêt pour cette initiative du souverain pontife. Les diocèses de France ont donc envoyé certains de leurs prêtres d'abord en Afrique, puis dans d'autres espaces comme l'Amérique latine. Le nombre des *Fidei Donum*<sup>2</sup> français a évolué depuis les années 1960. En 1960, on en comptait 81 répartis dans 27 pays africains. Leur nombre a augmenté régulièrement jusqu'en 1971 où il était de 564. Par la suite, il n'a cessé de diminuer : 469 en 1973, 275 en 1988, 264 en 1996, 256 en 1997, 200 en 2001, 160 en 2007. Entre 1957 et 1982,

1. Encyclique « *Fidei donum* » de Sa Sainteté le Pape Pie XII sur la situation des missions catholiques notamment en Afrique (21 avril 1957) : *Acta Apostolicæ Sedis*, vol. XXXIX, 18 mai 1957, p. 225-248 (texte latin) ; *Documentation Catholique* n° 1251, 12 mai 1957, col. 581-596 (texte français) ; *Le Siècle apostolique et les missions*, Textes et documents pontificaux, t. III, Paris et Lyon, Union Missionnaire du Clergé, 1959, p. 293-312. Nous nous servons ici de l'édition en livret : PIE XII, *Encyclique « Fidei donum »*..., Paris, Bonne Presse, 1957, 32 p.

2. Expression pour désigner des prêtres diocésains qui partent dans les pays du Sud comme missionnaires pour un temps limité, en référence à l'encyclique de Pie XII. Nous utilisons *Fidei donum* pour l'encyclique ; et *Fidei Donum* (avec deux capitales) pour les prêtres du même nom.

950 prêtres français sont partis comme *Fidei Donum*. Leur diminution rapide depuis les années 1980 a parfois laissé dans l'ombre leur dynamisme missionnaire, pourtant apprécié par les Églises locales, tant en Afrique, en Asie, qu'en Amérique latine. Ces quelques mises en perspectives nous amèneront à aborder l'esprit missionnaire de Pie XII, à la racine de l'encyclique *Fidei donum*, puis l'apostolat des prêtres *Fidei Donum* français, enfin, au plan local, l'engagement du diocèse d'Angers en leur faveur.

### **L'esprit missionnaire de Pie XII au cœur de l'encyclique *Fidei Donum***

*Les initiatives missionnaires prises par Pie XII dans les années 1940*

Le pape Pie XII accorda une place de tout premier ordre aux missions. La Chine fut l'une de ses préoccupations majeures. En 1939, il a autorisé les gestes de vénération envers Confucius et les ancêtres, gestes que l'Église catholique avait proscrits au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous prétexte qu'il contenait des éléments superstitieux. En 1946, il constitua la hiérarchie de l'Église dans ce pays.

Le 21 juin 1944, s'adressant aux directeurs des Œuvres Pontificales Missionnaires, le pape s'est félicité de la vitalité des missions catholiques en Afrique et en Asie. En 1955, Pie XII établit en Afrique du Sud et en Afrique française des diocèses, et non plus simplement des vicariats apostoliques, lesquels dépendaient encore de la congrégation de la Propagande. Après la Seconde guerre mondiale, jamais Rome n'avait entretenu de relations aussi nombreuses et aussi officielles avec des pays à majorité non chrétienne.

Signe de l'intérêt du pape Pie XII pour les missions, il ouvre nettement le Sacré Collège à des représentants de territoires colonisés ou de pays où le christianisme est très minoritaire. C'est ainsi qu'il nomme cardinaux un Chinois, un patriarche arménien, un Portugais qui représentait le Mozambique. Un peu plus tard, il y eut un Indien en la personne du cardinal de Bombay, Mgr Gracias.

Dans son message de Noël 1955, Pie XII aborde pour la première fois le problème difficile de la décolonisation, demandant aux nations d'Europe de favoriser la marche vers l'émancipation, tout en rappelant aux colonies de ne pas oublier ce qu'elles avaient reçu des Européens. Déjà en 1941 et 1942, il avait accordé la possibilité aux missions de Nouvelle-Guinée, de Chine, du Japon, d'Indochine, d'Inde et d'Afrique de traduire le Rituel en langue vernaculaire ; le latin n'était plus employé que dans le cadre des sacrements. En 1949, en Chine, le chinois mandarin est autorisé pour la célébration de la messe, à l'exception du canon. À plusieurs reprises, Pie XII parle de la nécessaire adaptation aux traditions indigènes.

Le pape favorise aussi le laïcat missionnaire. Dans l'encyclique *Mystici corporis*, en 1943, ainsi que dans un discours fait aux cardinaux le 20 février 1946, il rappelle que « les fidèles, et plus précisément les laïcs, se trouvent aux premières lignes de la vie de l'Église. Parmi eux, celle-ci est le principe vital de la société humaine [...] Ils sont l'Église<sup>3</sup> ».

### *L'encyclique « Evangelii Praecones »*

La réflexion de Pie XII sur les missions se précise avec l'encyclique, *Evangelii Praecones* (*Les hérauts de l'Évangile*), publiée en 1951. Il y développe l'idée suivant laquelle les missionnaires doivent apparaître comme les ambassadeurs du Christ. Il leur demandait instamment de ne rechercher ni les avantages matériels ni les intérêts de leur pays d'origine ou de leur institut religieux, mais, au contraire, de se consacrer avant tout au salut des âmes<sup>4</sup>. Pour Pie XII, cet élan missionnaire devait s'accompagner d'une formation solide des missionnaires tant sur le plan religieux que sur celui des sciences profanes telles que la médecine, la biologie, l'ethnographie, l'histoire et la géographie.

Il souhaitait aussi que des efforts soient réalisés afin de développer un clergé indigène qui puisse un jour prendre la relève des instituts missionnaires dont il voulait qu'ils accroissent leurs effectifs en nombre mais encore plus en qualité. Pie XII ne souhaitait pas leur départ d'Afrique et d'Asie essentiellement, mais il leur attribuait plutôt un rôle d'assistance et d'accompagnement des Églises locales. Il encourageait aussi les laïcs, spécialement ceux de l'Action catholique, à collaborer aux œuvres de mission dans les terres lointaines. Il encourageait aussi les religieux missionnaires à apprendre les langues locales et à respecter la culture des peuples non européens de manière à dynamiser leur proclamation de l'Évangile.

### *L'encyclique « Fidei donum »*

Sous le pontificat de Pie XII, l'encyclique *Fidei donum*, publiée en 1957, est certainement celle qui traite le plus en profondeur la question des missions lointaines, spécialement en Afrique. Pour le pape, le continent africain doit faire l'objet d'un intérêt particulier de la part de l'Église catholique pour plusieurs raisons : les progrès rapides de l'évangélisation dans cette partie du monde ; le manque cruel de prêtres dans d'immenses

3. Robert SERROU, *Pie XII*, Paris, Perrin, 1992, p. 220.

4. PIE XII, *Lettre encyclique « Evangelii Praecones » pour le progrès des missions*, Paris, Institut de Presse Missionnaire, 1951, p. 11.

étendues ; enfin les problèmes politico-économiques, avec en toile de fond la question des indépendances. Pie XII écrit à ce sujet :

« Il nous a semblé opportun d'orienter aujourd'hui vos regards vers l'Afrique, à l'heure où celle-ci s'ouvre à la vie moderne et traverse les années les plus graves peut-être de son destin millénaire<sup>5</sup>. »

Le souverain pontife stigmatisait deux difficultés majeures pour la progression des missions catholiques en Afrique : les progrès du matérialisme athée favorisé par la civilisation technique mais également la propagation rapide de l'islam dans de vastes espaces du continent africain. Dans ce contexte difficile, Pie XII encourageait les missionnaires à édifier des collèges, à créer des œuvres caritatives et à diffuser la presse catholique.

Le pape insistait sur le rôle irremplaçable des évêques en ce qui concerne les missions, ceux-ci en étant les premiers responsables. Selon lui, il ne suffisait pas de créer une atmosphère favorable au développement des vocations missionnaires en Afrique ; il fallait aussi prendre des mesures concrètes. Il recommandait aussi que les séminaristes ou jeunes prêtres africains soient accueillis dans les meilleures conditions au sein des diocèses d'Europe lors de leurs séjours pour des études. Mais la grande originalité de l'encyclique *Fidei donum* est d'avoir favorisé l'envoi de prêtres diocésains en Afrique pour un temps limité. Pie XII écrivait à ce sujet :

« Une autre forme d'entraide, plus onéreuse sans doute, est pratiquée par certains évêques, qui autorisent tel ou tel de leurs prêtres, fût-ce au prix de quelques sacrifices, à partir se mettre, pour une durée limitée, à la disposition des Ordinaires d'Afrique. Ce faisant, ils rendent à ceux-ci un service irremplaçable tant pour assurer l'implantation, sage et discrète, des formes nouvelles et plus spécialisées du ministère sacerdotal, que pour suppléer le clergé de ces diocèses dans les tâches d'enseignement, ecclésiastique et profane, auxquelles il ne peut plus suffire. Nous encourageons volontiers ces initiatives généreuses et opportunes ; préparées et réalisées avec prudence, elles peuvent apporter une solution précieuse dans une période difficile, mais pleine d'espérance, du catholicisme africain<sup>6</sup>. »

## **La réponse des prêtres français à *Fidei Donum***

### *Des débuts prometteurs*

En France, rapidement, des prêtres français répondent favorablement à la demande de l'encyclique *Fidei donum*. Dès 1958, 37 prêtres diocésains

5. PIE XII, *Fidei Donum*, Paris, Bonne Presse, 1957, p. 7.

6. *Ibid.*, p. 28-29.

français répondent à l'appel de Pie XII. En 1960, on en compte 81 exerçant leur ministère dans 27 diocèses africains.

Le 25 septembre 1961, le pape Jean XIII demandait aux évêques de réaliser le même effort en faveur des Églises d'Amérique latine. Là aussi, l'Église en France répond rapidement au souhait du pape : en 1966, 75 prêtres français étaient à l'œuvre en Amérique latine.

Le concile Vatican II a relayé l'initiative de Pie XII qui avait institué les prêtres *Fidei Donum*. Ainsi, il a affirmé clairement la collégialité des évêques avec pour objectif de développer la mission au plan universel. Ainsi pouvait-on lire dans la Constitution sur l'activité missionnaire de l'Église (*Ad gentes*, n° 38) :

« Le concile souhaite vivement que les évêques, réfléchissant à la très grave pénurie de prêtres qui empêche l'évangélisation de nombreuses régions, envoient à des diocèses manquant de clergé quelques-uns de leurs meilleurs prêtres qui se proposent pour l'œuvre missionnaire. »

En 1969, le synode extraordinaire des évêques a renouvelé le vœu que soit instauré un fraternel partage des moyens d'évangélisation. D'initiative individuelle qu'il était au départ, en France, le service missionnaire *Fidei Donum* fut progressivement pris en charge d'un point de vue collégial. C'est ainsi que fut créée en 1964 la Commission Épiscopale des Missions à l'Extérieur (CEME)<sup>7</sup>. Cette dernière a apporté son soutien aux *Fidei Donum* français par les visites de ses délégués sur place et par les diverses liaisons qu'il a entretenues avec eux.

### *Les remises en cause des « Fidei Donum » français au début des années 1970*

À la fin des années 1960 – en 1968 précisément –, le père Vulliez, du diocèse d'Annecy, a rédigé un texte intéressant intitulé : *Envoi, soutien et réintégration des prêtres « Fidei Donum »*. Concernant le terme d'envoi, le père Vulliez avait quelques réticences car il trouvait qu'il ne fleurait que trop la phraséologie missionnaire, trop teintée de romantisme, selon lui, et ne prenant pas assez en compte l'universalité de la collégialité épiscopale. Il lui préférait le terme de « départ ». Il regrettait aussi que le départ de prêtres *Fidei Donum* soit une question ne relevant que de l'évêque et de l'intéressé. Il aurait souhaité que l'on dépasse ce cadre et que la question engage la totalité de l'Église diocésaine.

7. En 1994, elle est devenue le CECM (Comité Épiscopal de la Coopération Missionnaire).

Dans sa réflexion, le père Vuillez mentionnait néanmoins l'hostilité de quelques évêques de pays du Sud face à l'envoi de prêtres *Fidei Donum*. Ainsi en était-il de Don Fragoso, évêque brésilien, qui dénonçait en 1968 le néocolonialisme spirituel. Cela dit, le père Vuillez, qui défendait la présence des prêtres *Fidei Donum* dans les pays du Sud, concluait son texte par une question lancinante : celle de la baisse des vocations en Occident et particulièrement en France :

« La crise des vocations en France et le vieillissement rapide du clergé en France qui s'ensuit, les questions que les prêtres se posent aujourd'hui sur eux-mêmes, tout cela ne va-t-il pas peser lourd sur l'avenir des prêtres *Fidei Donum*<sup>8</sup> ? »

Le prêtre d'Annecy se faisait l'écho de l'insuffisance de l'aide matérielle accordée aux *Fidei Donum*, particulièrement en ce qui concernait leur frais de voyage et leur formation. Le père Vuillez trouvait cela d'autant plus regrettable quand il comparait leur situation à celle des coopérants envoyés par l'État français qui, eux, bénéficiaient d'un vrai traitement.

Il pointait du doigt un autre problème : la réintégration des prêtres *Fidei Donum* dans leur diocèse d'origine. Ainsi demandait-il qu'ils bénéficient au retour d'un temps de repos suffisant, s'accompagnant de soins médicaux le cas échéant ; qu'ils puissent jouir d'une période de transition comportant des sessions de recyclage ; enfin, que leur soit attribuée une aide financière au retour car, écrivait-il, « ils sont souvent démunis des moyens nécessaires pour faire face aux besoins immédiats<sup>9</sup> ».

En 1969, certains *Fidei Donum* se plaignaient de leurs conditions de vie et de leur statut lorsqu'ils étaient envoyés dans les pays du Sud<sup>10</sup>. Ce fut le cas de ceux de Côte d'Ivoire. Ainsi en décembre 1969, lors d'une rencontre à Abidjan, ils regrettaient que certains d'entre eux n'aient pas de contrats, que tous ne soient pas mieux préparés en faisant au préalable un stage en brousse. Enfin, quelques-uns d'entre eux avaient l'impression de ne pas être assez missionnaires, accaparés, disaient-ils, par le culte et les tâches matérielles.

La courbe des *Fidei Donum* français est montée régulièrement jusqu'à atteindre 564 prêtres en 1971. Par la suite, en vingt ans, ce chiffre a baissé de moitié. De plus, depuis 1957, de nombreuses congrégations non spécifiquement missionnaires ont envoyé dans les pays du Sud des équipes de religieux et religieuses. En 1971, les prêtres *Fidei Donum* de Vendée se sont regroupés, préoccupés qu'ils étaient par la crise de renouvellement qui les guettait. Cela les a amenés à écrire un petit texte intitulé : *Les anciens*

8. Texte du père Vuillez, *Envoi, soutien et réintégration des prêtres Fidei Donum*, 1968.

9. *Ibid.*

10. *En mission Afrique*, décembre 1969.

« *Fidei Donum* » s'inquiètent de la relève. Dans ce fascicule rédigé par le père H. Douillard, on pouvait lire ces quelques lignes concernant le faible nombre de prêtres vendéens partis à l'étranger en tant que « *Fidei Donum* » :

« Certains se laissent influencer par des slogans qui veulent donner bonne conscience aux chrétiens et aux prêtres de chez nous. D'autres se font une montagne d'un départ hors métropole et sont mal informés. Mais surtout n'est-ce pas l'esprit missionnaire qui est en cause<sup>11</sup> ? »

En 1971, le père Douillard prenait le contre-pied de cet état d'esprit en précisant, qu'au cours de cette même année, sur les 80 demandes faites au plan national par des évêques africains concernant des prêtres *Fidei Donum*, seules 22 avaient été satisfaites : signe pour lui que ces prêtres, envoyés en mission loin de chez eux, avaient encore un bel avenir devant eux.

Dans ce court travail de réflexion, il avait repéré les objections les plus courantes faites aux *Fidei Donum* :

– Tout d'abord, on trouve la pensée suivant laquelle les Africains et les Sud-Américains devraient développer leurs propres Églises, indépendamment de l'Occident.

– En second lieu, l'âge de plus en plus élevé des *Fidei Donum* et les problèmes de santé qui vont de pair militeraient pour la fin du départ de ces missionnaires vers des terres lointaines.

– En troisième lieu, la mission de ces prêtres diocésains, en provenance d'Occident, serait trop ambiguë et nécessiterait l'arrêt de l'expérience.

Toujours en 1971, des prêtres *Fidei Donum* de l'Ouest de la France ont réagi à propos des problèmes économiques qu'ils subissaient à travers un texte portant le titre suivant : *Les diocèses de la sous-région « Pays de la Loire » prennent-ils en charge leurs prêtres « Fidei Donum » ?* Pour le diocèse de Nantes, le père Temple avait déjà demandé en 1968 que soit mise en place une caisse de péréquation nationale ainsi que l'uniformisation des traitements des prêtres *Fidei Donum*. Le chanoine Foulonneau, du diocèse de Luçon, précisait ce point de vue, non sans un peu de provocation :

« Nos *Fidei Donum* ne reçoivent rien officiellement du diocèse : pas de salaire mensuel, pas de secours d'entraide. Cependant, le diocèse, par l'évêché, leur envoie deux fois par an des livres de spiritualité<sup>12</sup>. »

11. Texte du père Douillard, *Les anciens Fidei Donum s'inquiètent de la relève*, 1971.

12. *Les diocèses de la sous-région « Pays de Loire » prennent-ils en charge leurs prêtres « Fidei Donum » ?*, décembre 1971.

### *Le point dans les années 1980*

En 1980, le père Victor Coutand, prêtre *Fidei Donum* du diocèse de Luçon, mettait en perspective, sur un ton parfois un peu provocateur, les implications de l'encyclique de Pie XII :

« C'est vrai ! Pourquoi partir, alors que les prêtres en France commencent à se faire rares et que les jeunes arrivent au compte-gouttes au sacerdoce ? Il y a encore tant de travail chez nous, qui ne se fait pas : changer les mentalités, faire passer le concile, aider les jeunes sur le chemin de la foi... Et puis, est-il sûr qu'en allant dans ces pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, nous soyons les messagers de la Bonne Nouvelle ? Ne vaudrait-il pas mieux les laisser se débrouiller tout seul avec leur clergé local que de leur imposer notre culture religieuse occidentale<sup>13</sup> ? »

Mais pour le père Coutand, partir comme prêtre *Fidei Donum* constitue une rupture bénéfique, même si elle n'est pas sans poser de problèmes. Cela oblige à se remettre en cause, à ne pas toujours vouloir repartir de son expérience passée, à écouter davantage. Le père Coutand écrit : « A notre stage de préparation, on nous avait dit de fermer notre gueuloir pendant six mois, qu'il y avait d'autres valeurs que les nôtres<sup>14</sup> ». Comme beaucoup de prêtres *Fidei Donum*, enseignant le français au Congo, ce prêtre vendéen était émerveillé devant la soif d'apprendre des Africains. Pendant son séjour, il s'est aussi familiarisé avec l'âme africaine en faisant étudier des auteurs africains de langue française comme Cheik Amidou Kane. L'accompagnement des jeunes l'a amené à s'appuyer sur des valeurs telles que l'accueil, le partage, le dialogue interpersonnel ou collectif. En Afrique, il s'est aussi rendu compte du rayonnement important d'une Église marquée par des personnages hors du commun comme le cardinal de Brazzaville, Mgr Émile Biayenda, mort assassiné.

Le père Coutand se posait aussi la question de l'efficacité des *Fidei Donum*, étant donné le temps limité de leur mission qui habituellement n'excédait pas six ans, et il y répondait :

« Les résultats?... Quelques-uns de ces jeunes sont devenus prêtres. Ils l'auraient sans doute été sans moi... De toute façon, on ne peut pas lier son départ à l'efficacité ; on répond à un appel, et c'est l'Esprit qui agit dans les cœurs. Notre mission est, là où nous sommes, d'être les témoins de Jésus-Christ, et parfois des témoins silencieux<sup>15</sup>. »

13. *Rencontre des prêtres Fidei Donum*, 1980.

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

Du 2 au 11 mai 1984, lors de leur rencontre à Chartres, les *Fidei Donum* français ont eu l'occasion de réfléchir sur leur apostolat. Ils ont ressenti la nécessité d'approfondir leur connaissance de l'islam du fait de la forte présence de cette religion dans une grande partie de l'Afrique. Ils ont aussi été sensibles aux qualités nécessaires pour une mission en profondeur : être discret, dévoué, respectueux. La patience était donc requise avec cet adage africain : « On ne fait bien cuire l'igname qu'à feu doux ». Toujours dans la même perspective, le rapport de la session de Chartres aimait à dire : « L'autre n'est pas une forteresse à investir, mais un tabernacle à ouvrir respectueusement, religieusement<sup>16</sup> ».

Enfin la session de Chartres a conclu sur le rôle que devait avoir le *Fidei Donum* : établir un pont entre l'Église qui est en France et l'Église du pays dans laquelle il est envoyé, en insistant sur le fait qu'il fallait un va-et-vient sur le plan du partage et des découvertes. Lors de cette rencontre, il y eut ce leitmotiv<sup>17</sup> : « Soyons des transistors de la mission. »

*Les mises en garde et les perspectives tracées par le père Olivier Gagnet*

En 1990, le père Olivier Gagnet, du diocèse de Luçon, secrétaire de la CEME<sup>18</sup>, mettait en garde les prêtres *Fidei Donum* de retour en France quant à la tentation qu'ils pouvaient avoir d'opposer facilement le dynamisme des Églises du Sud à la prétendue décadence du catholicisme européen. Ainsi reprenait-il un extrait d'un texte du cardinal Martini :

« Un discours insistant seulement sur la crise européenne ne saurait être positif. Pourtant, ce discours pessimiste se répand : les Églises européennes seraient vacillantes, décadentes, sans vocations, de plus en plus minoritaires dans des sociétés qu'elles laisseraient se séculariser. À ce discours systématiquement culpabilisant, il n'est pas rare qu'on juxtapose un autre discours idéalisant concernant les Églises du Tiers-Monde qui seraient jeunes, joyeuses, fournies en vocations<sup>19</sup>. »

Déjà en 1988, le père Gagnet avait tenu à rappeler que les liens des *Fidei Donum* pouvaient parfois se distendre avec leur diocèse d'origine, surtout les années passant. Il écrivait dans *La Croix* : « Six ans-neuf ans, c'est bien, ensuite il faut vraiment se fixer des règles avant qu'il ne soit

16. *Rapport de la session Fidei donum*, Chartres 2-11 mai 1984.

17. *Ibid.*

18. De 1988 à 1994, après avoir été prêtre *Fidei Donum* à Bamako (Mali).

19. *Bulletin de Liaison des Fidei Donum*, n° 72, avril 1990.

trop tard<sup>20</sup>. » Le père Gagnet insistait sur la nécessité pour les prêtres *Fidei Donum* d'être aux côtés de l'évêque, d'être en communion avec lui, de travailler au projet diocésain. Il mettait aussi en avant la nécessité de tisser des liens de qualité avec les prêtres locaux en Afrique. Ce dont il s'agit toujours pour les *Fidei Donum*, c'est de s'ouvrir à l'universalité de l'Église. Le père Gagnet leur demandait enfin d'éveiller des vocations sacerdotales, d'accompagner les séminaristes, d'être en lien avec les religieux, religieuses missionnaires, quel que soit leur pays d'origine.

### *Les évêques français et les « Fidei Donum »*

En 1996, sur 8 000 missionnaires français (prêtres, religieux, religieuses, laïcs), on comptait 264 prêtres *Fidei Donum* dont 110 en Afrique et 107 en Amérique latine. Dans les années 1990, deux évêques émérites, Mgr Rol (Angoulême) et Mgr Gufflet (Limoges), ont fait le choix, bien dans l'esprit de l'encyclique *Fidei donum*, de partir dans les pays du Sud pour se mettre au service de tel ou tel diocèse. Toujours en 1996, l'épiscopat français a été sensible au discours de Jean-Paul II qui souhaitait dynamiser et relancer l'envoi de prêtres dans les pays du Sud :

« Nous ne pouvons pas oublier que le pourcentage des prêtres *Fidei Donum* dépasse de peu 1 % du total. Il semble légitime qu'ensemble on puisse faire davantage et mieux<sup>21</sup>. »

Lors de son déplacement en France, en 1996, Jean-Paul II écrivait également :

« Je l'ai dit, au cours de ce voyage, la générosité de vos Églises a été grande depuis longtemps; malgré les difficultés, elle doit continuer, je salue ce que vos diocèses donnent de leur pauvreté, en acceptant le départ au loin de prêtres ou de laïcs, en développant des relations fraternelles avec de jeunes Églises qui recommencent à se développer après les épreuves des dernières décennies<sup>22</sup> ».

En 1994, les évêques à Lourdes, dans leur proposition pastorale mettaient l'accent sur les prêtres *Fidei Donum* :

« Le souci de toutes les Églises, la communion et la solidarité entre les diocèses, l'échange, le partenariat et le partage entre personnes et institutions s'imposent de plus

20. *La Croix*, 26 décembre 1988.

21. *Documentation Catholique*, n° 2132, p. 157-159.

22. *Solidaires*, n° 386, décembre 1996.

en plus et doivent être actualisés. Ils se fondent sur l'universalité de la mission, son origine et sa source dans la Mission du Christ, sur l'ordination dans un unique sacerdoce, sur la catholicité de l'Église. Ils concernent l'ensemble du collège des évêques et les prêtres collaborateurs de leurs évêques<sup>23</sup>. »

Des évêques, malgré la pénurie de prêtres dans leur diocèse, ont souhaité, à la fin des années 1980 et dans les années 1990, continuer l'envoi de prêtres *Fidei Donum* dans les pays du Sud. On en a l'exemple avec Mgr Deroubaix, ayant en charge le CEME, Mgr Jacques Despierre, évêque de Carcassonne, et Mgr Albert Rouet, évêque de Poitiers. Mgr Deroubaix disait ceci :

« Même si le nombre des prêtres se réduit, on ne peut sans doute pas renoncer à l'aide aux jeunes Églises par l'envoi de *Fidei Donum*. Car s'il est vrai que nos moyens sont limités, comment pourrions-nous oublier cette vérité évangélique encore plus profonde, selon laquelle c'est en donnant que l'on reçoit<sup>24</sup>? »

Et Mgr Despierre, à l'occasion du départ d'un prêtre de son diocèse, le père Francis Naudinat, comme *Fidei Donum* au Togo, s'adressait à l'assistance en ces termes :

« Vous êtes venus partager la joie de Francis tout en sachant très bien que, quand il y a un prêtre en moins, ce sont les autres qui font le travail. Nous sommes solidaires, non seulement dans le départ, mais aussi dans la répartition des tâches du ministère. Et c'est ainsi que se construit l'Église. Nous donnons un prêtre parce que nous sommes pauvres. Ce n'est pas parce qu'on est riche qu'on donne, c'est parce qu'on est pauvre. Et notre pauvreté peut enrichir d'autres<sup>25</sup>. »

En arrivant à Poitiers en 1994, Mgr Rouet écrivait :

« Il existe une tradition dans le diocèse : celle d'envoyer des prêtres en des diocèses encore plus pauvres que nous. Il faut continuer à la mesure de nos moyens. Le plus souvent ce sont les pauvres qui donnent ! Si nous arrêtons ces échanges sous prétexte de pénurie, cela signifierait que, renonçant à la générosité pour se replier sur soi, Poitiers chercherait à se préserver par égocentrisme. Ce ne serait plus la fidélité de l'Évangile<sup>26</sup>. »

23. *Proposition Pastorale des Évêques de France*, Lourdes, novembre 1994, n° 1.

24. *La Croix*, 26 décembre 1988.

25. *Solidaires*, n° 386, décembre 1996.

26. *Ibid.*

## Les *Fidei Donum* français sur quelques terrains

### *Les « Fidei Donum » français et l'Amérique latine*

Quand on pense aux *Fidei Donum* français envoyés dans les pays du Sud, on pense surtout à l'Afrique, mais c'est oublier l'importance qu'a revêtue pour beaucoup d'entre eux l'Amérique latine. En 1990, cette partie du monde en comptait 146. On les trouvait un peu partout dans cet espace hispanophone et lusophone. Ainsi exerçaient-ils leur ministère tant dans les secteurs urbains que ruraux, dans la pastorale ouvrière, dans les communautés ecclésiales de base, souvent en milieu indigène ou métis, à 5 000 mètres d'altitude ou au niveau de la mer, dans la forêt amazonienne ou dans les grandes mégaloilles comme celle de Mexico.

Des années 1960 aux années 1970, concernant les *Fidei Donum* français en Amérique latine, on peut remarquer quelques constantes comme le choix d'être avec les plus pauvres, fidèles en cela aux conférences épiscopales de Medellin en 1968 et de Puebla en 1979. Ils ont souvent été au cœur de situations de détresse, de violences, de conflits, qu'ils soient liés au travail en usine ou à celui de la terre. On peut trouver un autre trait dominant chez les *Fidei Donum* français en Amérique latine : leur présence dans les lieux de formation comme les séminaires, les mouvements d'Action catholique et les communautés de base.

Rattachés au CEFAL (Conseil Épiscopal France Amérique Latine), plusieurs d'entre eux ont été assassinés entre les années 1970 et 1990. Citons ainsi le père Gabriel Longueville qui exerçait son ministère en Argentine et qui fut tué en 1976. C'est le choix des pauvres qui avait conduit ce prêtre du diocèse de Viviers dans ce pays d'Amérique du Sud. Le second prêtre français exécuté en Amérique du Sud est le père André Jarlan, du diocèse de Rodez. Il exerçait son ministère dans un quartier populaire de Santiago du Chili et se tournait principalement vers les drogués, les chômeurs et les sans-abri. Il est assassiné en 1984 alors qu'il prie dans sa chambre. Enfin le père Gabriel Maire, du diocèse de Saint-Claude, envoyé au Brésil dans l'État Espirito Santo, fut lui aussi exécuté. Il encourageait les chrétiens à participer aux activités politiques et syndicales. Cela n'était pas du goût du pouvoir et il fut assassiné en 1989. Son évêque a retenu l'hypothèse du crime commandité. Ces trois prêtres exerçaient leurs tâches dans une Amérique latine marquée par la présence de dictatures militaires.

### *L'exemple des « Fidei Donum » français en Côte d'Ivoire en 1990*

Dans ce pays africain, les responsabilités des *Fidei Donum* français étaient fort diverses. Ainsi étaient-ils chargés de la formation au grand séminaire et

à l'Institut Catholique d'Afrique de l'Ouest, des groupes vocationnels, des écoles de catéchistes, de l'accompagnement des séminaristes, des jeunes prêtres et des religieuses, sans oublier la formation des responsables chrétiens dans les villages. En 1991, on comptait en Côte d'Ivoire 60 *Fidei Donum* dont 12 Français, les Italiens étant majoritaires. Ils étaient accompagnés de Polonais et de Slovènes. Mais on trouvait aussi des *Fidei Donum* « sud-sud » provenant d'autres pays d'Afrique comme le Ghana et le Burkina Faso, mais aussi originaires de l'Inde. Nombre de prêtres ivoiriens souhaitaient que les *Fidei Donum*, en provenance de France ou d'Europe plus généralement, essaient de comprendre et d'approcher les réalités quotidiennes des populations locales, y compris les différences ethniques. L'un d'entre eux écrivait :

« Le prêtre étranger, c'est quelqu'un qui vient à nous et à qui on peut s'ouvrir. On ne lui demande pas forcément d'apporter l'Évangile tout de suite, mais d'échanger avec les gens. Qu'il prenne le temps de demander comment telle chose se fait ici<sup>27</sup>. »

En janvier 1991, les *Fidei Donum* se sont réunis au monastère bénédictin de Bouaké. Ce fut l'occasion pour eux de dégager les grandes lignes de leurs actions et de définir un programme d'avenir :

– Ils étaient d'abord sensibles au fait de se mettre au service de l'Église locale en aimant cette terre étrangère, sa population, sa culture, jusqu'à s'inculturer soi-même. Ils souhaitaient aussi valoriser ce qui pouvait « libérer » les Africains. Cela commençait par faire confiance aux Africains. Or sur ce point, un certain nombre de prêtres africains avaient quelques critiques à faire aux *Fidei Donum*. Tel ou tel n'hésitait pas à dire :

« Les prêtres [*Fidei Donum*] n'ont pas tous fait suffisamment confiance aux Ivoiriens ; voilà pourquoi beaucoup de choses reposent encore sur eux aujourd'hui ; finalement, ils sont surchargés, et n'ont plus le temps d'aller au-devant des gens. Or, c'est par la confiance que l'on peut former les gens. Tant qu'on n'accorde pas d'importance aux gens, ils ne vont pas s'engager. C'est à partir de ce moment, par contre, qu'ils pourront devenir des gens responsables. Car si le prêtre va vers eux avec ces sentiments-là, tout de suite il y aura l'ouverture<sup>28</sup>... »

– Toujours, dans le cadre de cette confiance, il s'agissait, pour les *Fidei Donum* français de Côte d'Ivoire réunis à Bouaké, de ne pas être condescendants vis-à-vis des Africains, de faire un vrai travail d'éducation humaine mais aussi de lutter contre l'afro-pessimisme. Ils affirmaient ainsi :

« La grâce du *Fidei Donum*, c'est de garder un regard neuf, non abîmé par le temps,

27. *Bulletin de Liaison des Fidei Donum*, n° 74, avril 1991.

28. *Ibid.*

car il ne fait que passer ; il lui reste donc encore assez d'illusion et de naïveté pour saisir les fleurs cachées derrière les rochers<sup>29</sup>. »

– Le troisième grand souci des *Fidei Donum* français de Côte d'Ivoire était de s'insérer dans les perspectives de l'Église locale. Il s'agissait d'écouter celle-ci, de soutenir ses initiatives, et aussi de savoir rester à sa place. Un *Fidei Donum* français écrivait à ce sujet :

« Nous devons comprendre que notre rôle n'est plus de diriger les affaires, mais de servir ; non plus d'assurer notre avenir, mais l'avenir de l'Église ivoirienne. »

– Sur le plan financier, les *Fidei Donum* français de Côte d'Ivoire souhaitaient mettre en place une équipe à caractère caritatif et ne rien lancer qui ne puisse être repris par les Africains eux-mêmes.

– Enfin, leur cinquième grand axe était de travailler sur le long terme en soutenant prioritairement le clergé, les religieux et les religieuses du pays concerné et de mettre en place un laïcat solide en insistant sur la formation catéchétique.

*Le regard d'un évêque du Sud, Mgr Hyacinthe Thiandoum, archevêque de Dakar, sur les « Fidei Donum » présents dans son diocèse*

En 1973, l'archevêque sénégalais, rappelait la spécificité des *Fidei Donum* : ils étaient des prêtres diocésains, attachés à leur diocèse d'origine et prêtés pour un temps limité, trois ou six ans, rarement plus. Il précisait qu'ils ne devaient pas être des assistants techniques venant définir une nouvelle pastorale, mais que leur rôle était de servir l'Église locale. Mgr Thiandoum était bien conscient que la durée limitée du ministère des *Fidei Donum*, en l'occurrence la plupart du temps français, les empêchait souvent de voir les fruits de leurs activités missionnaires.

Pour lui, il leur fallait avoir deux qualités essentielles : – s'adapter rapidement à une population et à une culture qui leur étaient inconnues jusque-là : – et avoir un équilibre humain et spirituel afin de faire face à l'épreuve de la solitude touchant plus, par définition, les prêtres diocésains que les religieux.

L'archevêque de Dakar pointait aussi du doigt les difficultés des *Fidei Donum* et les écueils qu'ils pouvaient rencontrer. En effet, un prêtre *Fidei Donum*, en raison de son temps limité en pays de mission, ne peut que rarement acquérir la connaissance d'une langue locale, pourtant indispensable

29. *Ibid.*

à une parfaite intégration dans la communauté ecclésiale. Mgr Thiandoum était très conscient des difficultés tenant à une activité missionnaire limitée dans le temps : « Seul le temps peut permettre de saisir les orientations qui se dessinent et les nouvelles attitudes pastorales qu'elles appellent<sup>30</sup>. »

Il voyait aussi des écueils bien précis pouvant guetter les *Fidei Donum*, en particulier celui de vouloir brûler les étapes pour justifier leur envoi en mission par des résultats rapides et visibles. L'archevêque de Dakar concluait sur ce point :

« Ceci entraînera alors une hâte à trouver des explications à des situations qui cependant demanderaient une plus lente maturation pour être bien saisies, ou le danger non moins grand de préjuger des évolutions et de leur rythme en se référant à des images importées d'une société tout autre. Il peut ainsi arriver que soit mise en doute la vigueur du zèle apostolique de ceux qui pensent devoir aller à un pas plus modéré<sup>31</sup>... »

Il voyait un autre danger pour ces prêtres diocésains en mission : la tentation de se comporter en spectateur attentiste sans entrer dans la pastorale pratiquée dans le pays en raison de la durée limitée de leur ministère dans celui-ci.

Cela dit, l'archevêque de Dakar voyait dans les *Fidei Donum* l'opportunité pour les Églises du Sud de s'enrichir et de bénéficier de l'expérience du catholicisme occidental. Il affirmait enfin qu'ils devaient être les ambassadeurs et les témoins des jeunes Églises, une fois revenus dans leur diocèse d'origine. Mais Mgr Thiandoum insistait sur le fait qu'il revenait aux évêques d'Afrique de se prononcer sur l'opportunité ou non de faire appel à des *Fidei Donum* et de porter un jugement sur la qualité et la valeur du service rendu.

---

### **Un exemple particulier d'engagement en faveur des *Fidei Donum*, celui du diocèse d'Angers**

---

#### *Deux figures d'évêque : Chappoulie et Orchamp*

Le grand intérêt du diocèse d'Angers pour les *Fidei Donum* est d'abord dû au grand souci missionnaire de son évêque d'alors : Mgr Chappoulie (1950-1959). Il naît en 1900 à Paris sur la paroisse de Saint-Pierre du Gros-Caillou. Diplômé d'histoire à l'Institut Catholique de Paris et à la Sorbonne, il entre en 1926 au séminaire Saint-Sulpice. Prêtre en 1931, il est nommé secrétaire du Conseil central de l'Œuvre de la propagation

30. *La Croix*, 30 juin 1973.

31. *Ibid.*

de la foi. Il en devient le secrétaire général deux ans plus tard. En 1934, il soutient une thèse en droit canonique. En 1939, il devient directeur de l'Union Missionnaire du Clergé. Son grand intérêt pour les missions lointaines l'amène à soutenir une thèse ès lettres intitulée : *Aux origines d'une Église : Rome et les missions d'Indochine au XVII<sup>e</sup> siècle*<sup>32</sup>. En 1952, Mgr Chappoulie, orateur de qualité, prononce le panégyrique du père Libermann pour le centenaire de sa mort ; c'est Libermann qui avait donné au XIX<sup>e</sup> siècle un souffle nouveau à la congrégation du Saint-Esprit<sup>33</sup>.

En octobre 1958, dans un texte intitulé, *Parole et mission*, il conclut en ces termes :

« Après tant d'exhortations de Pie XI et de Pie XII, personne n'en peut plus douter : l'esprit missionnaire et l'esprit chrétien ne font qu'un<sup>34</sup>. »

Dans les années 1950, à plusieurs reprises, Mgr Chappoulie a visité les catholiques d'Afrique. Ainsi en 1956, il consacre une lettre pastorale à son voyage dans les missions d'Afrique subsaharienne, spécialement en Oubangui et au Cameroun.

Peu après la publication de l'encyclique *Fidei donum*, Mgr Chappoulie s'y réfère dans un discours prononcé à la Primatiale de Bordeaux, le 24 novembre 1957, à l'occasion de la fête patronale de Saint-André. Le diocèse de Bordeaux avait consacré cette journée aux missions. Elle était présidée par un certain Mgr Lefebvre, archevêque de Dakar et délégué apostolique pour l'Afrique française. Lors de son discours Mgr Chappoulie affirmait :

« Ayons le courage de reconnaître que s'il y a des lacunes dans l'apostolat, c'est avant tout de notre faute, à nous catholiques de France, d'Europe et d'Amérique du Nord. Si les apôtres sont insuffisamment nombreux, s'ils manquent des moyens de travailler, qui donc en est coupable ? Nous, assurément, qui manquons d'une foi vivante et d'une générosité à la mesure de nos responsabilités de catholiques. Ouvrons ensuite l'encyclique *Fidei donum* consacrée récemment par le pape aux besoins pressants des missions d'Afrique. C'est à nous qu'elle s'adresse. Le successeur de l'apôtre Pierre, en qui se prolonge la vocation à l'apostolat des pêcheurs du Lac de Tibériade, après avoir exprimé toute la gratitude de l'Église pour leurs missionnaires et leurs aides, les assure que l'œuvre est en réalité le combat permanent de l'Église entière auquel tous ses fils auront à cœur de participer plus activement, redevables qu'ils sont à Dieu et à leurs frères, du don de la foi reçu au baptême. Cet émouvant appel de Pie XII, il est urgent que nous l'entendions,

32. Henri CHAPPOULIE, *Aux origines d'une Église, Rome et les missions d'Indochine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris Bloud et Gay, Tome I : 1943, 452 p. ; tome II : 1948, 275 p.

33. En 1955, l'intérêt marqué de Mgr Chappoulie pour l'apostolat des spiritains l'amène à préfacier le livre de Mgr Jean Gay, *Libermann*, Paris, Desclée de Brouwer, 154 p. (Cf. Archives du diocèse d'Angers, boîte 3 Z 12.)

34. Archives du diocèse d'Angers, boîte 3 Z 12.

au nom de l'infinie reconnaissance que nous devons à Dieu pour la foi dans laquelle il nous a fait naître<sup>35</sup>. »

Son action en faveur de *Fidei donum* a aussi amené l'évêque d'Angers à rédiger, en décembre 1958, une note envoyée à tous les prêtres de son diocèse afin de savoir si certains d'entre eux seraient prêts à exercer leur ministère quelques années en Afrique.

C'est d'ailleurs sur le continent africain, à Abidjan précisément, que Mgr Chappoulie meurt en 1959 dans un accident de chemin de fer. Sa venue en Côte d'Ivoire était motivée par le fait qu'il voulait voir un district de mission confié à des prêtres du diocèse d'Angers.

En fidélité à Mgr Chappoulie dont il fut le secrétaire particulier de 1952 à 1958, le père Henri Bodet a travaillé à la mise en place de la coordination des évêques d'Afrique de l'Ouest et, avec eux, a créé l'Entraide missionnaire internationale (EMI).

Par la suite, un autre évêque d'Angers, Mgr Orchamp<sup>36</sup> – qui fut lui-même *Fidei Donum* à Abidjan de 1968 à 1971 –, a accordé beaucoup d'importance à cette catégorie de prêtres. Alors qu'il était encore directeur adjoint de l'Institut Supérieur de la Pastorale et de Catéchèse (ISCP) à Paris, il a aussi prêté son concours à la mise en place de l'ICAO (Institut Catholique d'Afrique de l'Ouest). Dans les années qui suivirent, il fut aussi président de la CEME.

### *Les « Fidei Donum » originaires du diocèse d'Angers*

D'une manière générale, la contribution des diocèses de l'Ouest au mouvement missionnaire suscité par *Fidei donum* a été importante depuis 1957. Pour Dominique Belœil, « la forte implantation du catholicisme et la tradition missionnaire des terres de l'Ouest expliquent largement le succès remporté par l'encyclique de Pie XII<sup>37</sup> » dans cette partie de la France. Alors que les douze diocèses de l'Ouest représentent entre 12 et 13 % de la population française entre 1963 et 1997, le pourcentage des prêtres *Fidei Donum* provenant de la partie occidentale de la France est de l'ordre de 24 % sur l'ensemble de la période.

C'est au milieu des années 1970 que les *Fidei Donum* du diocèse d'Angers étaient les plus nombreux, soit une quinzaine. Par la suite, leur

35. *Semaine Religieuse* d'Angers, n° 45, 8 décembre 1957.

36. Évêque d'Angers de 1974 à 2000.

37. Dominique BELŒIL, « La réception de l'encyclique *Fidei Donum* dans l'Ouest de la France (1957-2003) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 112, n° 2, 2005, p. 149-163, ici p. 153.

nombre ne cessa de diminuer puisqu'il n'y en avait plus que 5 en 1997, chiffre très faible si on le rapporte au clergé angevin comportant alors 484 prêtres. En 2007, il n'y a plus qu'un *Fidei Donum* issu du diocèse d'Angers.

Si l'on prend l'année 1997 comme date de référence, on comptait alors 45 prêtres du diocèse d'Angers partis comme *Fidei Donum* depuis la publication de l'encyclique de Pie XII. Ils étaient allés majoritairement en Afrique avec le chiffre de 32 (Bénin, Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Centre-Afrique, Mali, Gabon, Zambie, Algérie, Maroc). Six seulement s'étaient dirigés vers Amérique latine (Chili, Pérou, Brésil, Colombie, Uruguay, Argentine).

Au début des années 1970, dans le diocèse d'Angers, comme dans bien d'autres diocèses de France, plusieurs *Fidei Donum* se sont plaints d'un manque de statut précis et d'une situation matérielle précaire. Le père Pierre Moreau écrivait en 1971 :

« De quelle péréquation s'agit-il ? Spirituelle sans doute, mais la péréquation matérielle, on l'attend depuis cinq ans... Le synode à Rome a parlé de justice. Mgr Mazerat, lui aussi, le jour de la Toussaint. Il faudrait voir si maintenant on en reste aux paroles ou si on se décide à passer au concret. De toutes façons, je crois que le diocèse a dû faire un certain bénéfice avec tous les *Fidei Donum* qui n'ont pas reçu de salaires depuis plusieurs années (j'en suis à la sixième)<sup>38</sup>. »

Suite à ces tensions liées aux conditions matérielles, Mgr Mazerat, évêque d'Angers de 1962 à 1974, a insisté sur la nécessité de créer pour les *Fidei Donum* des contrats en bonne et due forme<sup>39</sup>.

Parmi les prêtres du diocèse d'Angers partis comme *Fidei Donum*, on peut citer le père Jean Marsault. Présent au Gabon de 1989 à 1995, il a été sensible à un problème qui guettait une grande partie de l'Afrique : le processus d'aides en tous genres qui pouvait mener à l'assistanat et à la déresponsabilisation. Il écrivait à propos de son retour en France :

« L'Église que j'ai retrouvée me paraît plutôt frileuse, avec des pasteurs et des militants quelque peu désabusés. Les Africains m'aideront, je l'espère, à ne pas me laisser gagner par ce désenchantement... J'ai été comme imprégné et renouvelé par cette âme africaine et c'est dans cette expérience que je continue de puiser un *parti pris d'espérance*, une foi dans l'avenir, un optimisme ancré en Dieu qui ne cesse de créer du neuf<sup>40</sup>. »

37. Dominique BELCEIL, « La réception de l'encyclique *Fidei Donum* dans l'Ouest de la France (1957-2003) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 112, n° 2, 2005, p. 149-163, ici p. 153.

38. *Situation financière des prêtres Fidei donum originaires du diocèse d'Angers*, décembre 1971.

39. *Lettre de Mgr Mazerat à l'abbé Maupetit*, 2 décembre 1971.

40. *Repères* ACO, n° 4, septembre 1997.

### Somme toute

---

L'encyclique *Fidei donum* est un texte qui doit être resitué dans un cadre plus large, à savoir les nombreuses initiatives prises par le pape Pie XII en ce qui concerne les missions lointaines. Il faut, en particulier, lier étroitement *Fidei donum* à *Evangelii Praecones*.

Les diocèses français ont été très vite sensibles à cette encyclique, envoyant rapidement des prêtres surtout en Afrique subsaharienne, puis en Amérique latine. Leurs engagements auprès des plus pauvres dans cette dernière région se sont parfois soldés par l'assassinat de certains d'entre eux.

Au plan national, les *Fidei Donum* ont réalisé un travail de réflexion important sur leur raison d'être à côté du clergé local et des congrégations missionnaires. Ils ont insisté sur la nécessité de se mettre au service de l'Ordinaire du lieu et de ne pas vouloir décalquer le modèle occidental dans des régions marquées par des cultures tout autres, défendant ainsi la nécessité de l'inculturation. Ils ont tenu à rappeler que la crise des vocations, forte en France depuis les années 1970, ne devait pas entraîner la fin des départs de prêtres diocésains vers l'Afrique, l'Asie ou l'Amérique latine. Ils étaient, en effet, bien conscients de la grande richesse des échanges entre ce catholicisme jeune et celui de la vieille Europe.

En France, le diocèse d'Angers fait partie de ceux qui, très tôt, ont été réceptifs au message du pape Pie XII invitant les évêques à envoyer des prêtres pour soutenir les jeunes Églises et les missions des pays du Sud.

**Olivier Landron**

Faculté de théologie

Université Catholique de l'Ouest-Angers